

# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX STAGES DE L'INACC – 2021-2022

## Article 1 : Généralités

1.1 Les inscriptions s'opèrent en ligne via le site internet de l'Inacc. La validation d'une inscription par Internet implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales, à l'exception du village d'été des arts martiaux chinois.

1.2 Il est possible d'accéder à l'inscription en ligne à partir des liens fournis sur les e-mails d'information envoyés par l'Inacc ou par la page « Inscription » du site internet de l'Inacc.

1.3 L'inscription est accompagnée du règlement des sessions choisies, par carte bancaire, par virement bancaire, par Paypal ou par chèque. Les chèques sont adressés à l'ordre de Inacc, à envoyer au siège social, situé au 1, impasse Sicard Alaman - 31500 Toulouse (pour les détails, voir l'article 4 : Paiement et modalités d'inscription).

1.4 Les réservations sont prises en compte par l'Inacc dans l'ordre de réception des dossiers complets et du paiement. L'inscription au cycle ou aux sessions choisies sera confirmée dès réception.

## Article 2 : Contenu des sessions

Le contenu de chaque session est présenté sur la page « Programme » du site internet. Certains éléments des sessions peuvent être modifiés en fonction de facteurs externes (indisponibilité d'un intervenant, changement du lieu où se déroule le stage...). Les organisateurs feront de leur mieux pour proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, l'Inacc ne pourra être tenu responsable de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire (voir également l'article 5.1 : Conditions d'annulation).

## Article 3 : Taille du groupe

3.1 En cas d'un nombre trop faible de stagiaires pour une session, il est expressément convenu que l'Inacc ne serait pas tenu de la maintenir. Dans ce cas, une session peut être annulée au plus tard 10 jours calendaires avant la date prévue (voir l'article 5.1 : Conditions d'annulation).

3.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour une session, une liste d'attente est alors mise en place, le stagiaire en est informé, et l'inscription est confirmée ou annulée au plus tard 10 jours avant la date de la session (voir l'article 5.1 : Conditions d'annulation).

## Article 4 : Paiement et modalités d'inscription

4.1 La totalité du prix est à payer au moment de l'inscription à la session. Les tarifs sont indiqués sur la page « Inscriptions » du site internet et rappelés lors du processus d'inscription en ligne. Ce paiement, accompagné du formulaire d'inscription dûment rempli conditionne la validation de l'inscription.

4.2 Les prix indiqués s'entendent hors frais d'hébergement et de restauration. Des informations pratiques pour organiser votre séjour sont données à titre indicatif sur demande.

## Article 5 : Conditions d'annulation

5.1 Annulation par l'Inacc : outre pour les raisons liées à la taille du groupe (voir l'article 3.1), par exemple en cas d'impossibilité physique, sanitaire, matérielle ou légale pour les organisateurs ou les intervenants d'assurer la formation prévue, l'Inacc pourrait être amené à annuler une session. Dans cette hypothèse, les sommes encaissées peuvent être remboursées aux participants ou, avec leur accord, reportées à une autre date ou sur une autre session (autre thème).

5.2 Annulation par le stagiaire : en validant son formulaire d'inscription et en payant son inscription, le participant s'engage de manière définitive. Lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, si l'annulation intervient à 10 jours ou plus avant le début de la session, l'Inacc conserve à titre de dédit une somme forfaitaire de 50 €. Si l'annulation intervient moins de 10 jours avant la date de début de la session, sauf en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif, la totalité de la somme reste due. Dans l'hypothèse où le stagiaire décide d'écourter le stage, il ne sera dû aucun remboursement.

5.3 Si le stagiaire souhaite reporter son stage à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 10 jours avant la date de la session. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 50 € serait retenue à titre de dédit.

## Article 6 : Responsabilités

6.1 Responsabilité du stagiaire : en s'inscrivant, le stagiaire reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, handicap, allergie ou autre état de santé incompatible avec le bon déroulement du stage. Dans le cas où le stagiaire n'aurait pas donné de telles informations confidentielles importantes aux organisateurs, l'Inacc se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident. Le stagiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité et de bien vivre ensemble, et certifie sur l'honneur qu'il dispose d'une assurance responsabilité civile.

6.2 L'Inacc déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile dans le cadre de l'Association Corps & Dao.

## Article 7 : Informatique et Liberté

Les informations recueillies dans cette fiche d'inscription font l'objet d'une saisie informatique à des fins d'administration et de communication interne. Elles pourront donc faire l'objet de traitements automatisés (notamment pour des statistiques anonymes et pour recevoir les informations relatives aux activités de l'Inacc). L'Inacc s'engage à ne fournir aucune donnée à des fins commerciales. Ces données seront conservées au maximum 3 ans à compter de la dernière participation aux activités de l'Inacc. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant, en écrivant à [contact@inacc.fr](mailto:contact@inacc.fr) ou en par courrier à l'Inacc, 1, impasse Sicard Alaman, 31500 Toulouse.

## Article 8 : Droit à l'image

Le stagiaire majeur autorise l'Inacc à le filmer, le photographier et l'enregistrer, à effectuer des montages, les reproduire (papier, internet, DVD...) et les diffuser sur internet (afin de présenter et faire connaître les activités de l'Inacc, notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Inacc), lors d'activités pédagogiques en distanciel ou en présentiel ou pour la réalisation de documents pédagogiques sur tout support papier ou numérique. Le stagiaire s'engage à ne pas tenir l'Inacc, ses représentants ou toute personne agissant à sa demande pour responsable d'un changement de cadrage, de couleur, de densité ou de montage qui pourrait survenir lors de la production. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés.